

CONSEIL D'ADMINISTRATION 30 JUIN 2015 - 21 JUILLET 2015

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 22 logements sociaux individuels concernant l'opération rue Robert Lefranc à Saint Nicolas d'Alhiermont (76).
2	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 8 logements sociaux collectifs concernant l'opération Rue Max Carpentier à Serquigny (27).
3	Désignation d'un vice-Président pour le Conseil Régional de Basse-Normandie et d'un vice-président pour le Conseil Départemental de la Manche & attribution des postes restants pour la désignation des membres des Commission des affaires foncières et financières : <u>reporté au prochain conseil d'administration.</u>
4	Friches d'activités en Basse-Normandie : approbation de la prise en charge des études et de la démolition du bâtiment Lurem à Domfront.
5	Friches d'activités en Haute-Normandie : approbation de la prise en charge des enveloppes financières, financées à 50 % par le fonds friches et 50 % par les collectivités pour l'étude de programmation du site Legrand à Montville et pour l'étude multi-sites à Bourgtheroulde, et approbation de la prise en charge du pré-diagnostic à Conteville financés à 50 % par l'EPF et à 50 % par la Région.
6	Accord du principe de l'étude de revitalisation des centres bourgs et de lutte contre les logements vacants sur le territoire des trois parcs naturels régionaux de Basse-Normandie dont les préconisations pourraient donner lieu à des modes d'interventions expérimentaux.
7	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 50 logements sociaux collectifs concernant l'opération rue Maziline/demidoff au Havre (76).
8	Application du dispositif Fonds de Minoration Foncière au projet de réalisation de 37 logements sociaux collectifs concernant l'opération Centre-ville à Lillebonne (76).
9	Approbation, dans le cadre du dispositif du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat pour l'opération d'Amfreville (14), 18 rue Mésaïse, de la décision de cession des parcelles AE 153 et 154 au profit de Calvados Habitat.
10	Approbation, dans le cadre du dispositif du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat pour l'opération de BRIONNE (27), 18 rue du Général de Gaulle, de la décision de cession de la parcelle AH 289, au profit de la SECOMILE
11	Application, dans le cadre du dispositif du Fonds Partenarial de Restructuration pour l'Habitat pour l'opération de CARNET (50), place de la Mairie, d'une décote foncière sur la cession au profit de la commune.
12	Décision modificative pour le remboursement anticipé de deux emprunts.
13	Autorisation donnée au Directeur Général pour signer la convention de partenariat entre l'Institut Régional du Développement Durable et l'EPF Normandie.
14	Adoption du règlement intérieur de l'EPF Normandie.
15	Acquisition, à la demande de la Communauté de Communes de CONDE INTERCOM, d'un ensemble immobilier sis sur la commune de CONDE SUR NOIREAU, et cadastré section BD numéros 7, 30, 35, 36, 97, 98, 104, 109, 110, 145, 149, 152, 153, 155, 159, 160, 162, 163, pour une contenance de 118.502m ² .

16	Acquisition, à la demande de la Commune de RANVILLE (Calvados), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, au cœur du bourg, Rue de la Vallée et cadastré section AB numéros 8, 9, 17 et AI numéros 52, 55, 56, pour une contenance de 8.533 m ² .
17	Acquisition, à la demande de la Commune de GRENTHEVILLE (Calvados), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, en centre-bourg, 10 Route de Soliers et cadastré section AE numéros 44 et 45 (pour partie), pour une contenance d'environ 6.000 m ² .
18	Acquisition, à la demande de la Commune de SAINT PLANCHERS (Manche), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, dans et à proximité du bourg et cadastré section C numéros 1512, 679, 680, 1095, 1098, 1757, 691, 1460, 1850, 1759, 681 et 1756, pour une contenance de 92.357 m ² , représentant les phases 2, 3 et 4 (pour partie du projet). Ces acquisitions se réaliseront par phases successives en fonction des priorités d'aménagement.
19	Acquisition, à la demande de la Commune de SAINT JOUIN BRUNEVILLE (Seine Maritime), d'un ensemble immobilier sis sur le territoire communal, autour du centre-bourg et cadastré section A numéros 204, 997 et 1010, pour une contenance de 44.018 m ² .
20	Refus à la Commune de LOUVIGNY (Calvados), d'un report de l'échéance de rachat de l'ensemble immobilier sis à LOUVIGNY et cadastré section AH numéro 26 pour 10.897 m ² .
21	Demande de report d'échéance de la Commune de MAINNEVILLE (27) : <u>reportée au prochain conseil d'administration.</u>
22	Accord à la Commune de GISORS (Eure) pour un ultime report d'une durée de dix-huit (18) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à GISORS et cadastré section AE numéros 94 et 95 pour 21.200 m ² .
23	Accord à la Commune de PONT DE L'ARCHE (Eure) d'un report d'une durée de six mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à Pont de l'Arche et cadastré section B n°58, 59, 900, 1654 et 2087 pour 773 m ² .
24	Accord à la Commune de CROTH (Eure) d'un report d'une durée d'un an de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à CROTH et cadastré section A numéro 484 pour 5 596 m ² .
25	Accord à la Commune de LILLEBONNE (Seine-Maritime), d'un report d'une durée de six (6) mois de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à LILLEBONNE et cadastré section AK numéros 862, 680 et 317 pour 2.312 m ² .
26	Accord à la Commune de MAROMME (Seine-Maritime), d'un report d'une durée de deux (2) ans de l'échéance de rachat aux conditions contractuelles de portage de l'immeuble sis à MAROMME et cadastré section AL numéro 35 pour 476 m ² .
27	Accord, à la CODAH (Seine-Maritime), d'une remise gracieuse du montant des pénalités encourues suite au report de signature de l'acte authentique du fait de l'obtention tardive par le bailleur IMMOBILIERE BASSE SEINE du permis de construire afin de réaliser un projet d'aménagement immobilier sur l'immeuble situé sur la commune de MANNEVILLE et cadastré section A numéro 520 pour 3536 m ² .